



Cotisation fonciere des entreprises

Par **claudinit**, le **06/11/2011** à **11:13**

Bonjour, je suis loueur en meublé depuis plusieurs années je déclare les revenus perçus en micro entreprise et j'ai un abattement de 50% pour prestations de servi or pour la première fois cette année je viens de recevoir une taxe de cotisation fonciere des entreprises à payer d'un montant de 393 euros est ce normal, y a t'il eu un changement de loi? merci pour vos réponses

le montant déclaré en 2011 etait de 4300 euros avant abattement